

# Le cimetière des fous de Cadillac est intouchable !

**GIRONDE** La justice déboute la commune, qui demandait l'annulation de l'inscription à l'Inventaire des monuments historiques du cimetière où l'on inhumait les malades mentaux

**DOMINIQUE RICHARD**

d.richard@sudouest.fr

Entre les impératifs d'une commune qui cherche désespérément des espaces et la préservation d'un lieu de mémoire, le tribunal administratif de Bordeaux a choisi. Dans le courant de l'été, il a débouté la Ville de Cadillac qui sollicitait l'annulation de l'inscription du « cimetière des oubliés » à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Pendant près d'un siècle et jusqu'en l'an 2000, plus de 3 000 malades mentaux ont été inhumés dans ce morne rectangle de terre qui jouxte l'hôpital psychiatrique girondin, l'établissement spécialisé le plus important de la région.

## Quelques croix rouillées

C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que l'habitude a été prise d'enterrer ici les fous qui passaient de vie à trépas derrière les murs de l'asile. Les anciens combattants ayant perdu la raison dans les tranchées s'appelaient alors « les mutilés du cerveau ». Ils ont été les premiers à se fondre dans ces arpents de terre. Ils seront suivis sous l'Occupation par les centaines d'internés emportés par la famine et les privations. Bien d'autres les accompagneront ensuite pour des obsèques célébrées sans fleurs ni couronnes, dans un silence polaire.

« Il ne s'agit que de quelques croix rouillées sur des plots de béton. Mais c'est le symbole d'une époque de la psychiatrie. Il n'en subsiste plus que quelques exemplaires en France », insiste le professeur Michel Bénézec, le président



Le cimetière des oubliés jouxte l'hôpital psychiatrique girondin. PHOTO ARCHIVES STÉPHANE LARTIGUE

des Amis du cimetière des oubliés de Cadillac-sur-Garonne. Le médecin a longtemps exercé au sein de l'unité des malades difficiles de l'hôpital. Il est à l'origine de la procédure de classement menée, il y a trois ans, par la Direction régionale des affaires culturelles. Procédure dont la justice admet aujourd'hui le bien-fondé.

## Un témoignage unique

« Le cimetière des oubliés représente un témoignage unique en France du traitement psychiatrique réservé aux victimes de guerre », soulignent les magistrats du tribunal administratif. De quoi justifier sa conservation, à titre de « lieu de mémoire national ». L'État

n'a cependant classé que le mur d'enceinte et trois des huit carrés du site, ce qui laisse à la commune la possibilité de reprendre les sépultures en déshérence.

Le lieu ne présentant « aucun intérêt artistique ou esthétique », les juges ont estimé que le périmètre de protection de 500 mètres créé par l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques n'était pas de nature à contrarier les projets d'urbanisme de la ville.

« Cette mesure est excessive au regard du peu d'espace constructible dont dispose Cadillac, du fait de son secteur historique, des zones inondables et des surfaces viticoles. Cela ne fera qu'ajouter des

difficultés supplémentaires », déplore M<sup>e</sup> Jean Laveissière, l'avocat de la Ville.

Le maire, Hervé Taillandier de Gabory, n'a jamais caché sa peur de voir se développer un tourisme funéraire dans sa commune. Singulier, il n'en serait pas moins « légitime et inscrit dans l'histoire de la ville », selon le professeur Bénézec.

C'est sur un terrain donné par le premier duc d'Épernon, la figure tutélaire de la bastide, qu'a été édifié l'ancêtre de l'hôpital actuel. La mémoire des fous peut-elle être un outil de développement local ? Un excellent sujet de réflexion pour la 29<sup>e</sup> édition des Journées du patrimoine qui se déroule ce week-end !